

# BUDGET PRIMITIF 2026

## Note de Présentation



**MOUVAUX**  
UNE VILLE À VIVRE

## Sommaire

I.	Priorités du budget 2026.....	2
II.	Les prévisions 2026 ( / budget 2025) .....	2
III.	Les dépenses d'investissement et les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP).....	6

## I. Priorités du budget 2026

Raisonné et responsable, le budget 2026 permettra la mise en œuvre des priorités de la Municipalité.

- **Renforcer un territoire sécurisé et engagé**, avec notamment des investissements dédiés au développement et à la modernisation du parc de caméras de vidéo-protection, ou encore un accompagnement au financement des dispositifs d'alarmes anti-intrusion ou d'achat de cannes antivol pour les foyers mouvallois ;
- **Préserver une ville attrayante**, avec le maintien d'une offre de services de qualité : propreté et entretien des espaces verts, programmation culturelle, services dédiés à la jeunesse ;
- **Optimiser la sobriété énergétique et la transition environnementale**, avec un projet majeur en 2026, la réfection complète de la toiture du bâtiment Pierre de Coubertin, mais aussi des actions de rénovation thermique diverses dans les bâtiments municipaux ;
- **Conforter la proximité avec les Mouvallois et maintenir le lien social** avec les budgets participatifs des Conseils de Quartier, le soutien à la vie associative et au CCAS, ou encore l'organisation des temps périscolaire, l'accueil des enfants de moins de 3 ans ;

## II. Les prévisions 2026 ( / budget 2025)

		BP + DM 2025	BP 2026	CROISSANCE %
(1)	<b>Recettes de gestion</b>	<b>16 523 883 €</b>	<b>16 976 884 €</b>	<b>2,74%</b>
	<b>Recettes de gestion réelles</b>	16 503 883 €	16 956 884 €	2,74%
	<b>Dont 70-Produits des services du domaine et ventes diverses</b>	2 003 475 €	2 165 175 €	8,07%
	<b>Dont 73 + 731-Impôts et taxes</b>	12 022 781 €	12 186 500 €	1,36%
	<b>Dont 74-Dotations et participations</b>	2 363 419 €	2 485 300 €	5,16%
	<i>Recettes de gestion d'ordre</i>	20 000 €	20 000 €	n.s.
(2)	<b>Dépenses de gestion</b>	<b>16 291 521 €</b>	<b>16 374 869 €</b>	<b>0,51%</b>
	<b>Dépenses de gestion réelles</b>	15 491 521 €	15 574 869 €	0,54%
	<b>Dont 011-Charges à caractère général</b> (fluides, prestations, fournitures, petit équipement...)	5 804 337 €	5 621 560 €	-3,15%
	<b>Dont 012-Charges de personnel</b>	8 425 000 €	8 600 000 €	2,08%
	<b>Dont 65-Autres charges de gestion courante</b> (subventions aux associations, CCAS, OGEC...)	1 262 184 €	1 315 809 €	4,25%
	<b>Dont 014-Atténuations de recettes</b> (prélèvement au titre de la loi SRU)	- €	37 500 €	n.s.
	<i>Dépenses de gestion d'ordre</i>	800 000 €	800 000 €	0,00%
(3) = (1)-(2)	<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>232 362 €</b>	<b>602 016 €</b>	<b>159,09%</b>
(4)	<b>66-Charges financières</b> (intérêts de la dette)	120 000 €	80 000 €	-33,33%
(5) = (3)-(4)	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>112 362 €</b>	<b>522 016 €</b>	<b>364,58%</b>
(6)	<b>77-Produits exceptionnels</b>	- €	- €	n.s.
(7)	<b>67-Charges exceptionnelles</b>	18 000 €	18 000 €	0,00%
(8)	<b>78-Reprises sur amortissements et provisions (réel)</b>	- €	- €	n.s.
(9)	<b>68-Dotations aux amortissements et provisions (réel)</b>	24 948 €	66 087 €	164,90%
(10) = (5)+(6)-(7)+(8)-(9)	<b>Financement propre des investissements</b>	<b>69 414 €</b>	<b>437 928 €</b>	<b>n.s.</b>
(11)	<b>002-Excédent antérieur reporté</b>	<b>3 640 953 €</b>	<b>2 661 076 €</b>	<b>-26,91%</b>

(12) = (10)+(11)	<b>021-Virement à la section d'investissement</b>	3 710 367 €	3 099 004 €	-16,48%
(13)	<b>Recettes d'investissement (reports compris)</b>	3 635 245 €	6 183 948 €	70,11%
(14) = (12)+(13)	<b>Autofinancement global</b>	7 345 612 €	9 282 952 €	26,37%
(15)	<b>Emprunts nouveaux - montant maximum</b>	600 000 €	500 000 €	-16,67%
(16)	<b>Dépenses d'investissements (reports compris)</b>	7 945 612 €	9 782 952 €	23,12%
	Dont 16-Remboursement en capital de la dette	900 000 €	900 000 €	0,00%
	Dont 001-Déficit d'investissement reporté	1 920 626 €	3 505 633 €	82,53%
	<b>Dont Dépenses d'équipement (hors reports)</b>	4 523 367 €	4 500 004 €	-0,52%
	Dont Dépenses d'équipement reportées	351 620 €	327 315 €	-6,91%
(17) = (14)+(15)- (16)	<b>Résultat de clôture</b>	- €	- €	

Les **recettes réelles de gestion** évoluent de +2,74% , soit + 453 001 €.

Cette augmentation tient principalement à :

- l'ajustement des droits de mutation à titre onéreux : + 200 000 €, compte tenu du réalisé des deux exercices précédents
- le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation (+0,8%) : + 75 000 €
- l'ajustement des recettes de la CAF, sous évaluées en 2025 : + 163 000 €

Les **dépenses réelles de gestion** sont quasi-stables, avec une augmentation limitée à +0,54%.

Que ce soit au travers des charges de personnel (chapitre 012) ou des charges à caractère général (chapitre 011), elles intègrent le financement des services publics de proximité (hors investissement), et notamment :

- la propreté urbaine : 325 000 €
- l'entretien des espaces verts et espaces publics : 430 000 €
- l'éclairage public : 190 000 €
- la sécurité (police municipale et entretien du réseau de vidéo-protection ) : 500 000 €

Les dépenses liées aux politiques petite enfance, enfance et jeunesse sont également retranscrites dans ces chapitres :

- fonctionnement du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin : dépense brute de 1 960 000 €, cofinancée par la CAF à hauteur de 820 000 € et par les participations des usagers à hauteur de 390 000 €, soit un coût net pour la Ville de 750 000 € annuels
- accueils de loisirs : dépense brute de 780 000 €, cofinancée par la CAF à hauteur de 170 000 € et par les participations des usagers à hauteur de 260 000 €, soit un reste à charge pour la Ville de 350 000 €
- périscolaire et mercredis récréatifs : dépense brute de 490 000 €, cofinancée par la CAF à hauteur de 105 000 € et par les participations des usagers à hauteur de 235 000 €, soit un reste à charge pour la Ville de 150 000 €
- pause méridienne : dépense brute de 2 020 000 €, avec une participation des usagers de 820 000 €, soit un reste à charge de 1 200 000 € pour la Ville
- l'entretien des écoles maternelles et élémentaires, l'achat de fournitures et matériels pédagogiques, le financement des postes d'ATSEM, les entrées de piscine, etc. : 1 030 000 €

Ces dépenses de fonctionnement retracent aussi le coût des politiques culturelles assurées directement par la Municipalité :

- fonctionnement de l'Etoile-Scène de Mouvaux et saison culturelle : reste à charge de 325 000 €
- école Mode et Couture : reste à charge de 48 000 €
- école de Musique : reste à charge de 350 000 €

Au sein des dépenses de gestion, le chapitre 65 – autres charges de gestion courantes, comprend l'ensemble des subventions et participations versées par la Ville à ses partenaires.

Ainsi, 432 000 € sont inscrits au titre de la contribution annuelle au fonctionnement des écoles privées.

La subvention annuelle au CCAS est intégrée pour 361 000 €.

Une enveloppe de 120 000 € est inscrite au titre des subventions de fonctionnement aux associations sportives, et 70 000 € sont également prévus pour les associations culturelles, de loisirs, solidaires, liées à la vie scolaire ou au commerce de proximité.

Les **charges financières** sont en baisse de 33% compte tenu de la réduction de l'encours de dette.

Le financement propre des investissements (437 928 €) et l'excédent antérieur reporté (2 661 076€) permettent de constituer un **virement à la section d'investissement de 3 099 004€**.

### III. Les dépenses d'investissement et les Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)

Le remboursement en capital de la dette (900 000 €) est identique aux années antérieures puisqu'aucun emprunt nouveau n'a été conclu sur l'exercice.

Le déficit antérieur cumulé à financer s'élève à 3 505 633 € en 2026.

La **capacité de financement des dépenses d'équipement (hors emprunt) est estimée à 4 004 004 €.**

L'opération de **rénovation complète de la toiture du Complexe Sportif Coubertin** est inscrite pour 1 735 520 €.

Au-delà de cette opération d'envergure, d'autres lignes ont été fléchées au budget 2026, toutes concourant à la **sobriété énergétique et à la transition environnementale** :

- 250 000 € d'enveloppes dédiées aux rénovations ou changement de toitures, de menuiseries extérieures ou d'installations de chauffage des bâtiments municipaux, complétées de 58 000 € correspondant à la dernière tranche de travaux de rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin achevée en janvier 2026
- 124 000 € au titre de la dernière phase de modernisation du réseau d'éclairage public (travaux lancés en 2025, dont la facturation n'a pas encore été établie par le prestataire)
- 145 000 € de travaux de construction d'un réseau d'éclairage public du Sentier des Prieux
- Accompagnement de projets en lien avec l'Agenda 2030 et pose d'arceaux vélos : 25 600 €
- Les projets de végétalisation et d'aménagement paysager des espaces publics et du cimetière : 150 000 €

La **sécurisation des bâtiments municipaux** sera poursuivie, avec un budget de 175 000 € alloué au contrôle d'accès des bâtiments, au renforcement du système d'alarme anti-intrusion, au plan PPMS des écoles et au renouvellement des systèmes de sécurité incendie.

60 000 € seront dédiés à l'extension et à la modernisation du parc de caméras de **vidéoprotection**.

Les dépenses d'équipement intégreront aussi **l'entretien du patrimoine existant**, avec entre autres la rénovation du ponton du Parc du Hautmont, l'achat de matériels et outillages techniques de la Régie Bâtiments, de mobilier (écoles, restaurants scolaires), des travaux de plomberie, de peinture, de rénovation des revêtements de sol, des travaux dans les églises et autres bâtiments municipaux (560 000€).

Près de 300 000 € sont prévus afin de maintenir la qualité des services publics et garantir le bon fonctionnement des services :

- Matériels informatiques, logiciels, serveurs et fibrage des bâtiments municipaux : 115 000 €
- Renouvellement du parc instrumental de l'école de musique : 12 000 €
- Matériel de manifestations, panneaux d'expositions, etc. : 42 000 €
- Investissement cimetière (colombarium, exhumations, etc.) : 25 000 €
- Matériels et équipements espaces verts : 43 000 €
- Matériels et équipements des structures Petite Enfance et Jeunesse : 20 000 €

300 000 € seront également consacrés au « **vivre ensemble** », à travers divers projets :

- Subventions aux bailleurs sociaux : 150 000 €
- Réfection de l'aire de jeux devant l'église Saint Germain : 50 000 €
- Renouvellement courant des équipements des aires de jeux : 15 000 €
- Aménagements dans le cadre du Jardin Partagé des Francs Boisés : 11 500 €
- Budgets des projets participatifs des Conseils de Quartier : 30 000 €
- Empoisonnement des bassins du Parc du Hautmont et de la Mairie : 5 000 €

Les investissements municipaux dans le cadre de la **rénovation du collège Van der Meersch** (aménagement du parvis, d'aires de stationnement paysagères, des espaces verts et passage à un éclairage public solaire) seront finalisés en 2026. Une première tranche de 154 000 € a été payée en 2025 ; 185 000 € seront à payer en 2026.

Certains projets sont de nature à être éligibles aux enveloppes de subventions ouvertes par les partenaires institutionnels de la Ville : DETR / DSIL, Fonds Vert de l'État, Fonds de Concours Transition énergétique et Bas Carbone de la MEL, enveloppe « Projets Territoriaux Structurants » du Département, etc. Néanmoins, dans l'attente des notifications, et par souci de prudence budgétaire, ces subventions potentielles ne peuvent pas être inscrites au BP 2026.

Afin de faire face à ces investissements d'envergure, et dans l'attente des notifications de subventions complémentaires, **un emprunt d'équilibre d'un montant maximal de 500 000 € est inscrit au BP 2026, portant ainsi la capacité de financement des dépenses d'équipement à 4 500 004 €.**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, les Autorisations de Programme adoptées en 2024 et 2025 sont révisées à l'occasion du vote du Budget Primitif 2026.

L'opération étant terminée, l'AP n° 2024-05 – Aménagements du Parc du Hautmont est clôturée.

Les tranches de crédits annuelles, dites Crédits de Paiement (CP), sont inscrites annuellement au Budget Primitif.

En Euros TTC

## Autorisations de Programme - Budget Primitif 2026

Référence AP	Libellé	Montant AP BP 2026	Réalisé 2024	Mandaté 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
2024AP01	Modernisation de l'éclairage public <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</b> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i>	300 000,00 €	116 278,56 €	59 858,22 €	123 863,22 €  123 863,22 €			
2024AP02	Rénovation thermique du site de la Mairie <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</b> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i> <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 23</b>	850 000,00 €	30 593,72 €	9 456,00 €		809 950,28 €		
2024AP03	Rénovation du Centre Petite Enfance Noëlle Dewavrin <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</b> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i> <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</b> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i>	633 417,91 €	23 490,40 €	551 508,89 €  49 166,56 €  502 342,33 €	58 418,62 €  2 758,23 € 2 758,23 €  55 660,39 € 55 660,39 €			
2024AP04	Rénovation de la toiture du complexe sportif Coubertin <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</b> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i> <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</b> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i> <b>Crédits de paiement affectés au chapitre 23</b> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i>	1 807 222,10 €	998,40 €	70 703,70 €	1 735 520,00 €  95 520,00 € 17 520,00 € 78 000,00 €  1 580 000,00 €  1 580 000,00 € 60 000,00 €  60 000,00 €			

En Euros TTC

## Autorisations de Programme - Budget Primitif 2026

Référence AP	Libellé	Montant AP BP 2026	Réalisé 2024	Mandaté 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
2024AP05	Aménagements Parc du Hautmont <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i>	CLOTUREE		127 556,65 €	CLOTUREE			
2024AP06	Contrôle d'accès des bâtiments <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i> <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i>	122 036,44 €	4 200,00 €	42 041,35 € 10 188,00 € 31 853,35 €	75 795,09 € 5 712,00 € 5 712,00 € 70 083,09 € 40 083,09 € 30 000,00 €			
2024AP07	Aménagement du parvis du collège Vandermeersch <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i> <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 21</i> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i>	339 165,32 €		154 150,56 €	185 014,76 € 8 910,00 € 8 910,00 € 176 104,76 € 26 104,76 € 150 000,00 €			
2025AP01	Rénovation de l'Ecole Saint Exupéry <i>Crédits de paiement affectés au chapitre 20</i> <i>Dont réinscription des CP N-1 engagés mais non mandatés au 31/12</i> <i>Dont CP nouveaux</i>	5 700 000,00 €		63 712,80 €	212 615,00 € 212 615,00 € 12 615,00 € 200 000,00 €	1 500 000,00 €	3 500 000,00 €	423 672,20 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 751 841,77 €</b>	<b>175 561,08 €</b>	<b>1 672 538,41 €</b>	<b>2 391 226,69 €</b>	<b>2 309 950,28 €</b>	<b>3 500 000,00 €</b>	<b>423 672,20 €</b>

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

Chapitre 23 - Immobilisations en cours